



CS RUMA

Formation continue et apprentissage

Certificat de Spécialisation Responsable d'une Unité
de Méthanisation Agricole

CFPPA de Pontivy - Le Gros Chêne

LE MÉTIER (SOURCE : ONISEP)

Le-la titulaire du CS contribue à l'optimisation du biogaz par l'alimentation du digesteur. Pour cela, il-elle contrôle les intrants à utiliser et distribue des rations équilibrées.

De plus, il-elle est chargé-e de la valorisation du digestat qui consiste en la gestion du stock de digestat et la régulation des épandages du digestat dans le but de contribuer à la fertilité des sols dans une perspective agro-écologique.

Par ailleurs, il-elle assure le fonctionnement et la maintenance de l'unité de méthanisation. Il-elle procède au contrôle et à l'analyse des paramètres de l'unité, au traitement des anomalies, dans le but d'optimiser le fonctionnement de l'unité en garantissant la sécurité.

Enfin, il-elle assure le pilotage technique de l'unité consistant en la gestion prévisionnelle des intrants et l'élaboration du plan d'épandage. Ceci a pour finalité de mettre en place un système technique en cohérence avec les objectifs de production de biogaz.

Conditions d'environnement du métier : travail en extérieur, port de charge, conduite d'engins

LE DIPLÔME

La formation délivre un titre de niveau 4 homologué par le Ministère de l'Agriculture :

- taux de réussite : 100% sur la promotion 2022
- taux de satisfaction : 100% sur la promotion 2022
- taux d'insertion en sortie de formation : 100%
- taux d'abandon : 0% sur la promotion 2022
- taux de rupture : 0% sur la promotion 2022
- taux de poursuite d'études : 0% sur la promotion 2022



Ce titre de niveau 4 donne la capacité à gérer une unité de méthanisation agricole. Cette formation d'un an s'adresse aux futur·e·s ou actuel·le·s salarié·e·s ou chef·fe·s d'exploitation agricole.

En fonction de votre situation et du projet, le centre de formation vous proposera le parcours (tout ou partie de la formation ; 1 ou 2 blocs sur les 3) et le dispositif de financement les plus adaptés.

SUIVEZ-NOUS !





CONDITIONS D'ADMISSION :

- prérequis : maîtriser les savoirs de base
- être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 4 minimum (ex : BAC Agricole)
OU
- pouvoir attester d'une expérience professionnelle, sous conditions.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- compléter un dossier de candidature
- sélection : entretien de motivation et prérequis
- allègement de formation en fonction de l'expérience et des diplômes

L'admission est définitive à la signature d'un contrat avec une entreprise :

- en apprentissage (avoir entre 16 et 29 ans)
- en contrat de professionnalisation (à partir de 30 ans)
- sous convention de financement individuelle

LE PROGRAMME

La formation dure 1 an (démarrage en septembre) :

- 420 heures (12 semaines) en centre 100 % en présentiel
- 40 semaines (35h/semaine) en entreprise dont 5 semaines de congés payés.

Le CS RUMA compte 3 blocs de compétences dont les objectifs sont :

- gérer les flux d'entrée et de sortie
 - assurer le fonctionnement du méthaniseur
 - piloter l'unité de méthanisation
-
- Accueil et accompagnement : 33h
 - Bloc 1 – Gérer les flux d'entrée et de sortie : 104h
 - Alimenter le digesteur
 - Valoriser le digestat
 - Bloc 2 – Assurer le fonctionnement du méthaniseur : 161h
 - Assurer la surveillance
 - Réaliser la maintenance des installations
 - Bloc 3 – Piloter l'unité de méthanisation : 122h
 - Assurer la gestion prévisionnelle des stocks de biomasse
 - Organiser les opérations liées au fonctionnement de l'unité de méthanisation

La formation inclut l'habilitation électrique et la formation à la conduite de télescopique.

La formation est organisée en Unités Capitalisables (UC) correspondant aux 3 blocs de compétences.

Les blocs sont validables individuellement.

Modalités d'évaluation : mises en situation professionnelle et entretiens d'évaluation.





RÉMUNÉRATION (au 1^{er} janvier 2024, service-public.fr)

- En apprentissage (avoir entre 16 et 29 ans)

Rémunération brute mensuelle minimale d'un-e apprenti-e				
Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1ère année	27% du Smic soit 477 €	43% du Smic soit 760 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 936 € , et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le +élevé entre le Smic (1766,9 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2ème année	39% du Smic soit 689 €	51% du Smic soit 901 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1078 € , et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le +élevé entre le Smic (1766,9 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3ème année	55% du Smic soit 972 €	67% du Smic soit 1184 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1378 € , et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le +élevé entre le Smic (1766,9 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

- En contrat de professionnalisation (à partir de 30 ans)

La rémunération (brute) d'un-e salarié-e de 26 ans ou plus ne peut pas être inférieure ni au Smic (1766,90 € mensuels), ni à 85 % de la rémunération minimale prévue par les dispositions conventionnelles applicables dans l'entreprise. Des dispositions conventionnelles ou le contrat de travail peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le-la salarié-e.

PLANNING D'ALTERNANCE CS RUMA 2024-2025

- 12 semaines (420 heures) en centre 100 % en présentiel
- 40 semaines (35h/semaine) en entreprise dont 5 semaines de congés payés.

2024					2025											
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril		Mai		Jun	Juillet		Août		
D 1	M 1	V 1	D 1	M 1	S 1	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1	M 1	M 1	V 1	S 1		
L 2	M 2	S 2	L 2	J 2	D 2	D 2	M 2	V 2	L 2	J 2	M 2	J 2	S 2	M 2		
M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3	L 3	J 3	S 3	M 3	D 3	M 3	V 3	D 3	J 3		
M 4	V 4	L 4	M 4	S 4	M 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	M 4	L 4	J 4	L 4		
J 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	M 5	S 5	L 5	J 5	S 5	M 5	S 5	M 5	M 5		
V 6	D 6	M 6	V 6	L 6	J 6	J 6	D 6	M 6	V 6	D 6	M 6	D 6	M 6	M 6		
S 7	L 7	J 7	S 7	M 7	V 7	V 7	L 7	M 7	S 7	M 7	V 7	L 7	J 7	J 7		
D 8	M 8	V 8	D 8	M 8	S 8	S 8	M 8	J 8	D 8	M 8	M 8	M 8	V 8	M 8		
L 9	M 9	S 9	L 9	J 9	D 9	D 9	J 9	V 9	L 9	M 9	M 9	M 9	S 9	M 9		
M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	L 10	L 10	M 10	S 10	M 10	M 10	M 10	J 10	D 10	M 10		
M 11	V 11	L 11	M 11	S 11	M 11	M 11	V 11	D 11	M 11	M 11	M 11	V 11	M 11	M 11		
J 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	M 12	S 12	L 12	J 12	S 12	M 12	S 12	M 12	M 12		
V 13	D 13	M 13	V 13	L 13	J 13	J 13	D 13	M 13	V 13	D 13	M 13	D 13	M 13	M 13		
S 14	L 14	J 14	S 14	M 14	V 14	V 14	L 14	M 14	S 14	M 14	S 14	L 14	J 14	M 14		
D 15	M 15	V 15	D 15	M 15	S 15	S 15	M 15	V 15	D 15	M 15	D 15	M 15	V 15	M 15		
L 16	M 16	S 16	L 16	J 16	D 16	D 16	J 16	S 16	V 16	M 16	M 16	M 16	S 16	M 16		
M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	L 17	L 17	M 17	S 17	M 17	M 17	M 17	V 17	D 17	M 17		
M 18	V 18	L 18	M 18	S 18	M 18	M 18	V 18	D 18	M 18	M 18	M 18	L 18	M 18	M 18		
J 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	M 19	S 19	L 19	M 19	M 19	M 19	S 19	M 19	M 19		
V 20	D 20	M 20	V 20	L 20	J 20	J 20	D 20	M 20	V 20	D 20	M 20	D 20	M 20	M 20		
S 21	L 21	J 21	S 21	M 21	V 21	V 21	L 21	M 21	S 21	M 21	M 21	L 21	J 21	M 21		
D 22	M 22	V 22	D 22	M 22	S 22	S 22	M 22	S 22	D 22	M 22	M 22	D 22	V 22	M 22		
L 23	M 23	S 23	L 23	J 23	D 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23	M 23	S 23	M 23	M 23		
M 24	V 24	L 24	M 24	S 24	L 24	L 24	J 24	S 24	M 24	M 24	M 24	V 24	D 24	M 24		
M 25	S 25	M 25	M 25	D 25	M 25	M 25	V 25	D 25	M 25	M 25	M 25	V 25	L 25	M 25		
J 26	D 26	M 26	J 26	D 26	M 26	M 26	S 26	L 26	M 26	M 26	M 26	S 26	M 26	M 26		
V 27	S 27	M 27	V 27	L 27	J 27	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27	M 27	D 27	M 27	M 27		
S 28	L 28	J 28	S 28	M 28	D 28	V 28	L 28	M 28	S 28	M 28	M 28	S 28	J 28	M 28		
D 29	M 29	V 29	D 29	M 29	J 29	M 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	V 29	M 29	M 29		
L 30	M 30	S 30	L 30	J 30	D 30	M 30	D 30	M 30	V 30	L 30	M 30	S 30	M 30	M 30		
	J 31		M 31	V 31		L 31	S 31		S 31		J 31		D 31			

Férié Sur site - bloc 2 Sur site - bloc 1 Sur site - bloc 3

HORAIRES EN CENTRE DE FORMATION

Lundi : 9h30-12h30/13h30-17h30 Mardi, mercredi et jeudi : 8h30-12h30/13h30-17h30 Vendredi : 8h30-12h30





APRÈS LE DIPLÔME

Notre objectif est d'accompagner et de former les futur·e·s responsables d'unité de méthanisation agricole, en tant que salarié·e qualifié·e ou technicien·ne.

Vous pouvez également :

- poursuivre votre démarche d'installation en intégrant le dispositif 3P (Parcours Professionnel Personnalisé) pour devenir chef·fe d'exploitation agricole incluant une unité ou un projet d'unité de méthanisation.

BON À RETENIR

Ce secteur professionnel est en développement. Le coût pédagogique est intégralement pris en charge par l'OPCO.

Le·la candidat·e signe un contrat avec une entreprise et devient dès lors salarié·e. De plus, le·la candidat·e en apprentissage bénéficie d'une aide à l'hébergement.

Frais pédagogiques : aucun

La formation peut également faire l'objet d'autres dispositifs de financement. Coût horaire : 14,50 €. Le centre de formation vous accompagne pour une solution personnalisée.

BON POUR APPRENDRE

- Groupe à effectif réduit
- Visites en milieu professionnel
- 75% du temps en entreprise
- Une exploitation agricole avec une unité de méthanisation sur le site de formation, utilisée pour les travaux pratiques.
- Interventions de professionnel·le·s
- Salle informatique à disposition
- Personnes en situation de handicap : parcours adaptable et aide possible pour l'achat d'outils pédagogiques et/ou techniques.

Référente handicap : A. Cadoudal

- Possibilité de bourses d'aides à la mobilité internationale. Référente mobilité : A. Cadoudal
- Logements et repas possibles sur le campus

Service à contacter : Secrétariat CFPPA

Tél : 02 97 25 20 19

Email : cfppa.pontivy@educagri.fr

SITE DE PONTIVY

Rue de Bretagne
56300 Pontivy

Contacts
www.campus-snm.fr
02.97.25.93.10

SITE DE ST-JEAN-BREVELAY

Le Sullio - BP4
56660 St-Jean-Brevelay

Contacts
www.campus-snm.fr
02.97.60.31.93

SITE D'HENNEBONT

76 rue du Talhouët
56701 Hennebont

Contacts
www.campus-snm.fr
02.97.36.23.40